



20 ans de la loi de 2005

L'école inclusive est-elle devenue une évidence ?

Pierre angulaire pour la scolarisation des enfants en situation de handicap, la loi de 2005 a marqué le passage d'une logique d'éducation séparée et d'intégration à une dynamique inclusive. Vingt ans plus tard, où en est l'inclusion scolaire ? Quelle place reste-t-il au milieu protégé ? Quelles passerelles existent entre les deux milieux ?

« Dans les années 80-90, l'école était un droit pour les enfants en situation de handicap, mais il n'était pas effectif. La loi de 2005 a affirmé ce droit d'une façon forte », juge Marie-France Costagliola. Il y aurait donc un avant et un après, permis par des efforts conséquents. Laure Guellard prend l'exemple des dispositifs ULIS* au nombre de 65 dans les écoles et présents dans chaque collège, y compris celui d'Ornex ouvert cette année. « L'école s'est transformée dans ses espaces autant que dans ses pratiques. »

UN LONG PROCESSUS

La loi a marqué le début d'une transformation. L'école a dû changer, s'ouvrir : un phénomène chronophage. « Il y a le temps du législateur et celui de l'évolution des pratiques. Accueillir les enfants, quels qu'ils soient et où qu'ils en soient dans leur possibilité d'accéder aux apprentissages, c'est acquis. Mais les difficultés provoquées par l'arrivée d'un enfant à besoins éducatifs particuliers dans une classe se travaille à long terme. Elle remet en cause certaines pratiques professionnelles. »

Fabrice Bousquet partage cette vision. « Ça n'a pas été une révolution du jour au lendemain, mais une évolution, une transformation continue. Sur les vingt, trente dernières années, il y a eu des changements sociétaux fondamentaux. Une révolution culturelle est en marche, mais il faudra peut-être deux ou trois générations pour que ce soit ancré. » Il perçoit dans le même temps une forme de repli social. « Des élèves sont en difficulté, n'ont pas intégré tous les codes sociaux. Le handicap dérange. Comment répond-on à ces enjeux sans générer de l'exclusion ? » Marylène Thévenet les rejoint, se félicitant des solutions apportées aux enfants scolarisés en milieu ordinaire, mais pointant le « grand chemin à parcourir sur les situations plus complexes où le maillage ne suffit pas et où les enfants ont besoin d'un étayage plus important. » ■

* Unité localisée pour l'inclusion scolaire

“
Quand on discute avec les familles, on a toujours l'impression que ça ne va pas assez vite par rapport aux besoins réels.

LAURE GUELLARD



« L'école ordinaire va faire le maximum avec des aménagements et en rendant accessibles les apprentissages. Au fur et à mesure, on est en train d'apprendre, de nouveaux dispositifs sont créés, uniquement ou sein de l'Éducation nationale ou avec l'appui du médico-social. C'est une tendance qui va se confirmer avec plus d'apports partenariaux. »

MARYLÈNE THÉVENET
DIRECTRICE DE LA MDPH

« Il faut mesurer la transformation profonde dans les pratiques professionnelles et faire le deuil d'une classe idéale, avoir suffisamment confiance dans l'identité professionnelle de chacun pour se dire que le projet construit pour tous les enfants ne sera pas le même. Ça ne va pas de soi et il faut entendre cette inquiétude des enseignants dont ça remet en cause certaines pratiques professionnelles. »

LAURE GUELLARD
INSPECTRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE CHARGÉE DU SERVICE DE L'ÉCOLE INCLUSIVE DE L'AIN



« Tous les enfants ont le droit à l'éducation, mais le handicap est multiforme. Tout enfant ne peut pas être inclus comme on le souhaiterait en milieu ordinaire, même si c'est le postulat de base. L'idée est d'analyser pour chaque besoin et chaque enfant comment répondre. Une scolarité ordinaire peut devenir très violente pour un enfant qui ne peut pas suivre. »

MARIE-FRANCE COSTAGLIOLA
PRÉSIDENTE DE L'ADAPEI DE L'AIN

« Nous sommes dans une révolution culturelle. Ce changement de pratiques implique une forme de lenteur, parfois de précipitation. Les temporalités ne sont pas les mêmes du côté des parents, des personnes elles-mêmes, des professionnels, des organisations gestionnaires. C'est ce qui rend complexe le processus d'inclusion et d'accès à l'école pour tous. »

FABRICE BOUSQUET
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES PEP 01



Tous à l'école ?

Laure Guellard rappelle que « l'école inclusive, c'est le présupposé de la loi. Le droit, c'est la scolarisation des enfants avec leur classe d'âge, en proximité. Lorsque ce n'est pas possible en l'état, on réfléchit aux moyens de compensation, aux autres accompagnements, aux parcours que l'on peut proposer avec l'appui du médico-social. » Une pluralité de réponses à laquelle Marie-France Costagliola adhère. Elle appelle à prendre le temps de repérer les besoins spécifiques de chacun pour éviter des situations inadaptées, voire violentes.

Alors, l'injonction formulée il y a quelques années par l'ONU de fermer les établissements spécialisés est-elle illusoire ? Laure Guellard est claire. « L'école inclusive ne pourra jamais se faire avec l'école seule. L'instruction est obligatoire. La modalité majoritaire, c'est l'école. Quand c'est difficile, comment proposer quand même de l'instruction ? Comment compenser ? » Fabrice Bousquet ajoute : « la recommandation européenne n'a jamais parlé de suppression des ESMS*. Elle appelle à éviter le recours à l'institutionnalisation en faveur d'une évolution, d'une transformation. » Marie-France Costagliola relève les bouleversements dans le fonctionnement des institutions, vecteurs d'inclusion, d'accompagnent d'enfants à besoins spécifiques avec des thérapies adaptées, du soutien éducatif. « Pour l'instant, elles sont nécessaires. » Fabrice Bousquet ajoute : « On a changé de paradigme. La logique institutionnelle était génératrice d'une violence inouïe. Mais les enfants que nous accueillons maintenant ont des besoins, notamment sur la santé, bien supérieurs. » ■

* Établissement ou service social ou médico-social



Plus agiles, plus collectif

« La tendance est de rendre le plus perméables possible les frontières entre l'école collective de l'Éducation nationale et le milieu protégé », rappelle Laure Guellard. Les lignes ont bougé, avec la présence d'unités d'enseignement et d'enseignants de l'Éducation nationale au sein des ESMS ou encore avec la création en 2020 des EMAS*. Ces dernières ont induit un changement de culture en permettant aux équipes pédagogiques de s'appuyer sur l'expertise et les outils du médico-social. Mais attention à ne pas se noyer dans une jungle de dispositifs ! Pour Fabrice Bousquet, la solution passe par des structures agiles, plus petites, essayées sur le territoire pour apporter des réponses au plus proche du lieu de vie. La loi de 2005 prévoit déjà des mises à disposition de personnel à l'école. « Ce n'est pas suffisant », regrette Fabrice Bousquet qui plaide pour l'implantation de tout le plateau technique médico-social dans la cité scolaire. Un sujet que Laure Guellard juge essentiel. « L'école est en proximité, ce qui n'est pas forcément vrai pour les ESMS. »

« Est-ce que les structures spécialisées ne devraient pas être incluses au sein de l'école ? » questionne Fabrice Bousquet.

Il mentionne l'ambition de la conférence nationale du handicap de 2023 qu'un IME** soit installé dans un établissement scolaire à titre expérimental dans chaque département d'ici 2027.

UNE ÉTAPE

« L'école inclusive n'est pas une fin en soi. Pour nous, c'est une révolution de se dire que c'est un enfant avec un parcours global et non seulement un élève », exprime Laure Guellard. Des parcours qui se bâtissent à l'école, en ESMS, dans des unités d'enseignement... Fabrice Bousquet insiste sur l'importance de donner à chacun la possibilité d'exercer ses droits pleins et entiers et d'être « soutenu, étayé, accompagné par des professionnels en capacité de construire avec les personnes des parcours inclusifs. » Mieux prendre en compte les attentes, les besoins, les projets, c'est aussi s'autoriser des allers-retours entre le droit commun et spécialisé. « Nous travaillons déjà sur des dispositifs ITEP*** avec une notification généraliste. Nous allons bientôt travailler sur les dispositifs IME », précise Marylène Thévenet. ■

* Équipes mobiles d'appui à la scolarisation

** Institut médico-éducatif

*** Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques

ANIMATION **XAVIER JACQUET, CHRISTOPHE MILAZZO**
 SYNTHÈSE **CHRISTOPHE MILAZZO**
 RÉALISATION RCF **MAUREEN MATRINGHEN**
 PHOTOS **GUILLAUME CATHALA**

Des progrès suffisants ?

« On peut mesurer un écart entre les notifications et la réalité du terrain », regrette Marylène Thévenet. Logiquement, la question des moyens se pose. Si les moyens humains et financiers à disposition de l'école inclusive sont importants, la sensation d'un « retard » persiste. Le manque de formation constitue un autre sujet épineux, contribuant à « une non-réponse voire une forme de malveillance » pour Fabrice Bousquet. Selon Laure Guellard, les plans de formation existent, mais ne sont pas assez lisibles et accessibles. Elle reconnaît aussi le manque de place accordée à l'école inclusive dans la formation initiale.

Des places qui manquent

« Une centaine d'enfants sont maintenus en IME par manque de places sur les établissements adultes. Or, des élèves qui devraient entrer en IME sont accueillis en classe ordinaire avec parfois de grandes difficultés », relève Marylène Thévenet. Marie-France Costagliola la rejoint, évoquant la centaine d'enfants sur liste d'attente pour une structure de l'Adapei. Les manques de solutions se font sentir chez les tout-petits, malgré l'accent sur les actions précoces. Ils concernent aussi les plus âgés, contraints d'intégrer un IME sur le tard, après un parcours en milieu ordinaire. « C'est dramatique », estime la présidente de l'Adapei. « Il y a une passerelle à trouver pour eux. Comment leur proposer quelque chose qui ne soit pas vécu comme une rupture dans une scolarité normale qui peut rejailir négativement sur le parcours de vie ? » Fabrice Bousquet évoque la violence de cette réinstitutionnalisation. « Les parents veulent que leur enfant soit autonome, qu'il ait accès au travail. Ce n'est pas une finalité d'être en entreprise ordinaire ou en ESAT : c'est en fonction des projets. Nous avons besoin d'agilité. »

Cette table ronde sera disponible en podcast le 07/03/2025 sur www.interaction01.info